

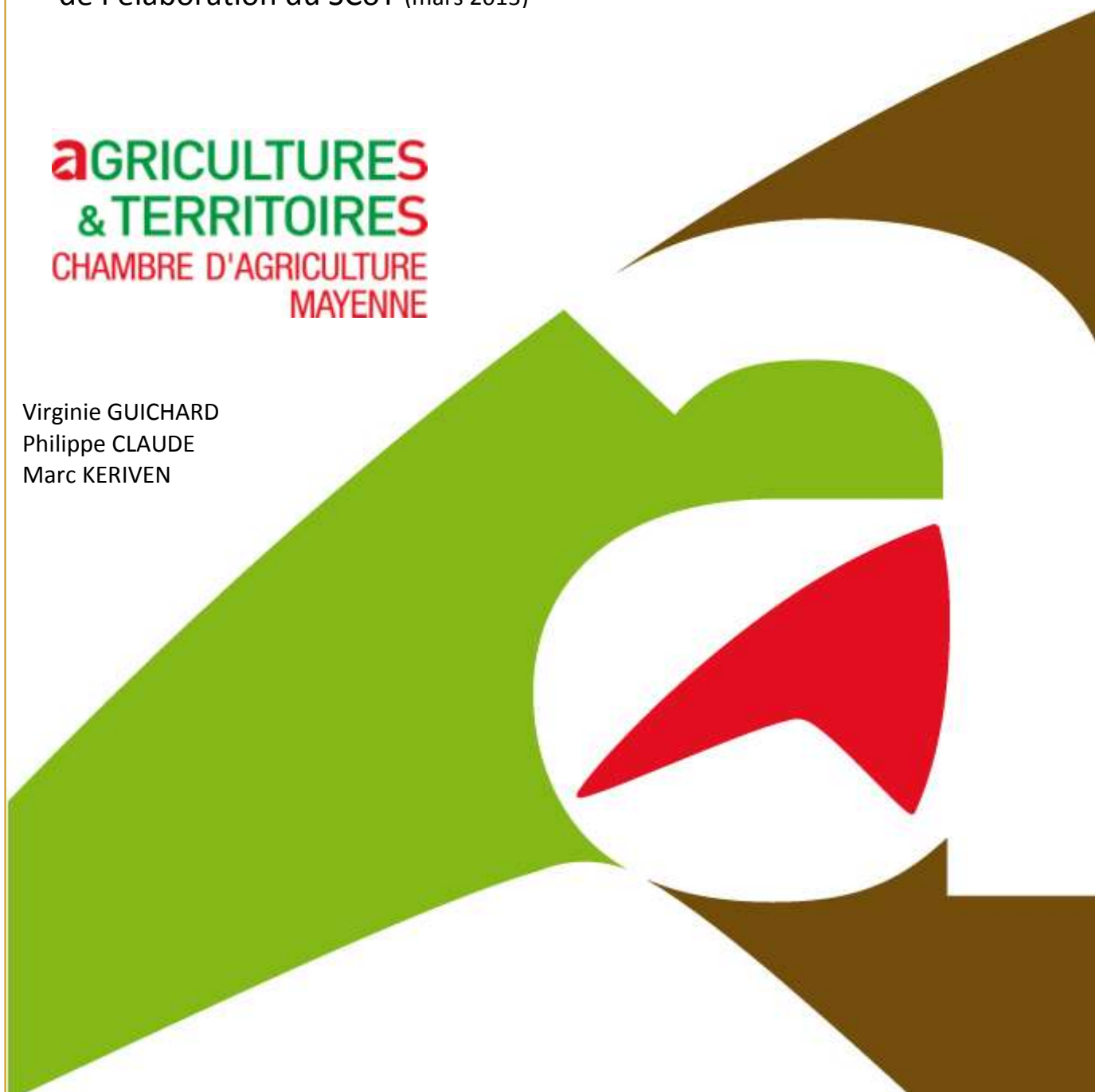
Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez

Diagnostic agricole

Réalisé dans le cadre
de l'élaboration du SCoT (mars 2013)

**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MAYENNE

Virginie GUICHARD
Philippe CLAUDE
Marc KERIVEN



SOMMAIRE

Introduction	p 3
1- Eléments méthodologiques	
1.1- Source de données	p 4
1.2- Méthode de travail	p 5
2- Approche pédo-climatique	
2.1- Approche géologique et pédologique	p 6
2.2- Pluviométrie	p 8
3- Le territoire de la Communauté de communes : une agriculture très présente	
3.1- Une agriculture présente partout mais de façon hétérogène	p 9
3.2- Evolution de la SAU	p 10
3.3- L'économie agricole du territoire	p 10
4- Les exploitations et les actifs agricoles	
4.1- Un tissu agricole encore dense	p 11
4.2- Mais une tendance à la baisse	p 11
4.3- Surfaces des exploitations	p 12
4.4- Age moyen	p 13
4.5- L'enjeu du renouvellement	p 14
4.6- Les installations aidées	p 15
4.7- Une activité agricole qui se restructure	p 17
5- Une agriculture de polyculture élevage	
5.1- Une diminution des exploitations en lait et en viande	p 18
5.2- Des ateliers laitiers moins nombreux mais plus importants	p 19
5.3- Une diminution du cheptel bovin	p 19
5.4- De plus en plus d'exploitations équinées	p 20
5.5- Un développement de la production avicole	p 20
5.6- Occupation du sol	p 20
5.7- Circuits courts et agriculture biologique	p 21
5.8- Productions principales lors des installations	p 21
5.9- Résultats technico-économiques	p 22
6- Expression des groupes locaux d'agriculteurs	p 25

INTRODUCTION

Ce diagnostic agricole s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et a été réalisé par la Chambre d'agriculture.

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'étend sur une superficie de 42 176 hectares soit 421 km². Le territoire est composé de 23 communes.

L'activité agricole y est très présente puisqu'elle occupe plus de 78% du territoire. Elle tient une place majeure sur le territoire, tant d'un point de vue économique, paysager que du maintien de la vitalité de l'espace rural et du cadre de vie.

La Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est entourée d'entreprises agro-alimentaires importantes, favorisant le maintien du tissu agricole sur ce territoire.

Les entreprises BEL (Sablé sur Sarthe, Evron), Perreault (Meslay-du-Maine, Château-Gontier), Lactalis (Laval), LDC (Sablé sur Sarthe, Château-Gontier, Laval), Socopa (Evron)... contribuent au dynamisme de l'activité agricole ainsi que la filière Loué, qui voit sa production se développer sur le territoire.

En plus des industries agro-alimentaires, un réseau professionnel agricole s'est constitué (coopératives, entreprises privées, CUMA...).

1- Eléments méthodologiques

1.1- Source de données : avantages et limites

Différentes sources de données ont été confrontées pour approcher la réalité de l'activité agricole :

- Déclarations PAC :

Les données issues des déclarations PAC sont fournies par la DDT. Elles correspondent aux déclarations des surfaces agricoles dans le but de percevoir les subventions agricoles européennes (droits à paiements uniques et aides couplées).

Potentiellement toutes les surfaces peuvent être admissibles aux aides depuis 2010. Mais certains agriculteurs ne font pas de déclaration car ils ne perçoivent pas d'aides. Cela peut concerner les maraîchers, arboriculteurs, éleveurs équin qui étaient installés avant 2005 et qui n'ont pas acquis de droits à paiements uniques. Ces derniers peuvent en effet faire l'objet de transactions, notamment au moment d'un départ en retraite d'un agriculteur, qui peut vendre séparément les terres et les DPU, où par un agriculteur suite à une perte de foncier. Les jeunes qui se sont installés depuis 2006 en maraîchage, arboriculture ou élevage équin peuvent recevoir des DPU provenant de la réserve départementale. Ceux-ci effectuent alors des déclarations PAC.

Notons que des retraités agricoles peuvent continuer de percevoir des aides ; ils réalisent donc des déclarations PAC.

En ce qui concerne les forêts, la plupart ne sont pas déclarées à la PAC (seules certaines forêts bénéficiant de certaines aides au boisement peuvent être déclarées).

- Recensement général agricole :

Le RGA tient compte de toutes les exploitations d'une commune, y compris les exploitations non professionnelles (retraités agricoles par exemple). Cependant certaines données ne sont pas transmises car relevant du secret statistique. Cela concerne une catégorie d'activité représentée par seulement 1 ou 2 exploitations dans une commune. Par exemple, si une commune ne comporte que deux exploitations équines, les données relatives à ces exploitations ne sont pas fournies et compilées dans les données communales.

Par ailleurs, les données correspondant aux exploitations dont le siège est situé en dehors de la commune concernée ne sont pas comptabilisées pour cette commune. Ainsi, la surface des exploitations d'une commune inclut les terres de ces exploitations situées sur d'autres communes ; inversement, les surfaces de la commune concernée, exploitées par des exploitations hors commune, ne sont pas prises en compte pour cette commune.

- Repérage des exploitations (par la Chambre d'agriculture) :

Un repérage des exploitations a été réalisé en 2003 par l'Adasea, puis en 2012 par la Chambre d'agriculture (l'Adasea ayant été intégrée à la Chambre d'agriculture). Il s'agit d'enquête effectuées auprès de jurys communaux composés d'élus municipaux agriculteurs et/ou connaissant bien l'agriculture communale. L'ensemble des exploitations professionnelles est recensée (y compris les exploitants à titre secondaires, qui ont également une autre activité). Les retraités, quant à eux, ne sont pas pris en compte.

- Autres sources de données :

Pour certains indicateurs, d'autres sources de données ont été utilisées : MSA, CER.

Ainsi, chaque source de données comporte une partie d'incertitude. Les imprécisions concernent essentiellement les activités de maraîchage, d'arboriculture, les activités équinées, les exploitants double-actifs à titre secondaires, et les retraités agricoles.

Nous avons choisi de recouper ces 3 types de données pour fournir une approche la plus juste possible de l'agriculture du territoire, tout en comparant des données comparables.

1.2- Méthode de travail :

En septembre 2012, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez a missionné la Chambre d'agriculture pour réaliser un diagnostic agricole dans le cadre de l'élaboration du SCoT (Schéma de Cohérence Territorial).

Sur les mois de novembre et décembre, la Chambre d'agriculture a rencontré les 23 communes, principalement des élus communaux ayant une très bonne connaissance de l'activité agricole sur leur commune (dans la plupart des communes du territoire, on a au moins un agriculteur dans le conseil municipal).

Cette 1^{ère} phase de recueil de données a permis de localiser les exploitations agricoles, de recenser les actifs sur chacune des exploitations (nombre, âge...), d'identifier les productions et le parcellaire, d'aborder la question de la transmission...

Dans un second temps, la Chambre d'agriculture a invité l'ensemble des exploitants à des réunions de restitution par secteur, afin de leur présenter les résultats issus du diagnostic et d'échanger autour des enjeux du territoire tant en terme de dynamique agricole, que des filières. Ainsi, 4 réunions ont été organisées en mars 2013.

2- Approche pédo-climatique

2.1- Approche géologique et pédologique

• **Géologie :**

Sur le plan géologique, le territoire de Meslay-Grez est situé à l'est du Bassin de Laval (délimité sommairement par un triangle, de Torcé Viviers en Charnie à Saint Pierre la Cour et à Bouère). Les plissements (orientés nord ouest - sud est) ont fait affleurer, selon la même orientation, des roches très diverses, qui ont donné naissance aux sols (dont sols agricoles), par altération de ces roches et divers recouvrements (sables, limons).

Du nord au sud du territoire, la succession de ces roches est la suivante :

- du calcaire gris sombre, dur (nord de Chémeré le Roi)
- des schistes et calcaires dont l'altération, en profondeur, est très argileuse (Cossé en Champagne)
- les Schistes de Laval (« argelette »), qui occupent une part importante du territoire (Bazougers, St Denis du Maine, la Cropte et Arquenay en partie, Ballée, nord de Bouessay...)
- des recouvrements de sables, graviers, ou sables et graviers, ou sables argileux parfois rougeâtres (sud d'Arquenay, Meslay du Maine en partie, Saint Brice...)
- des schistes argileux (Maisoncelles en partie)
- des matériaux d'origine volcanique dont l'altération est parfois très argileuse (Beaumont Pied de Bœuf, Le Buret en partie...)
- des alternances irrégulières de schistes, grès (roches dures, siliceuses)
- des calcaires (Grez en Bouère, Bouère)
- d'autres schistes à la limite sud du territoire (sud de Villiers Charlemagne et Ruillé Froid Fonds).

Les recouvrements limoneux sont dispersés et peu fréquents.

• **Caractéristiques des sols :**

En première approche, 2 critères dominants permettent de juger de la valeur agronomique d'un sol :

- sa profondeur (jusqu'à la roche, dure ou altérée), qui va conditionner sa réserve en eau, donc sa résistance à la sécheresse (capacité à produire en fin de printemps et en été)
- son hydromorphie (signes caractérisant un excès d'eau, temporaire ou plus durable : présence de rouille ou de traces grises –signe d'asphyxie-, état de surface, végétation...), qui va conditionner l'aptitude ou l'inaptitude à réussir des cultures d'hiver, ou même toute autre culture si cette hydromorphie est très marquée.

D'autres critères permettent d'affiner le jugement :

- la texture de surface (teneur en argile, limons, sables) qui va conditionner la facilité de travail du sol, sa rétention en eau, sa capacité à se réchauffer rapidement ou non...
- l'existence (ou non) de transitions brutales entre couches de sol, en profondeur (obstacles à l'enracinement, à l'infiltration, à la remontée capillaire).
- la présence d'éléments grossiers (cailloux, blocs), ayant un impact sur l'usure du matériel, et l'aptitude (ou non) à certaines cultures (pois par exemple).

Les sols du territoire de Meslay-Grez sont :

- majoritairement assez profonds (60 à 90 cm, voire un peu plus), donc à bonne réserve en eau.
Mais on a aussi des secteurs plus superficiels (40 cm maximum) sur une partie de Bazougers, des zones dispersées mais assez fréquentes au nord de Bouessay, au sud-est de Ruillé Froid Fonds... et des sols de profondeur moyenne (40 à 60 cm) sur une grande partie de La Cropte.
- fréquemment marqués par une hydromorphie moyenne (notée 3 sur les cartes pédologiques du Conseil Général de la Mayenne), correspondant à l'apparition de traces rouilles entre 30 et 50 cm de profondeur (caractéristiques d'un engorgement temporaire à ce niveau).
Si la réserve en eau (Cf. profondeur du sol) est suffisante, toutes les cultures sont à peu près possibles, mais avec des difficultés pour des interventions de fin d'hiver.
Il y a évidemment des situations d'hydromorphie plus marquée (note > 3) où les cultures d'hiver sont à éviter, et où les cultures de printemps ainsi que les prairies peuvent présenter un moindre potentiel (ou des difficultés d'implantation).

On peut noter quelques exemples de particularités :

- les sols sur sables et graviers, ou sables argileux, sont souvent marqués par une grande irrégularité : sur une faible distance, on peut avoir d'importantes variations de profondeur, d'hydromorphie, de proportion de sables ou graviers...
- les sols sur roches d'origine volcanique sont souvent très argileux dès la surface ou à faible profondeur. Une assez forte teneur en argile est aussi caractéristique des sols sur certains schistes fins (quelques secteurs de Maisoncelles)
- présence de cailloux ou blocs de grès

Les sols qui présentent a priori le moins d'hétérogénéités inattendues sont les sols sur schistes (schistes de Laval sur une grande partie nord du territoire, schistes briovériens sur la frange sud du territoire).

Leur texture est assez régulière (souvent limon argileux ou argilo-sableux : entre 18 et 25 % d'argile, environ 15 % de sables, le reste en limons) ; il y a une absence de blocs en surface, et quelques cailloux sont présents mais peu abondants (sauf en sols superficiels, mais dans ce cas, ce sont des plaquettes de schistes qui ne présentent pas de risque de casse de matériel).

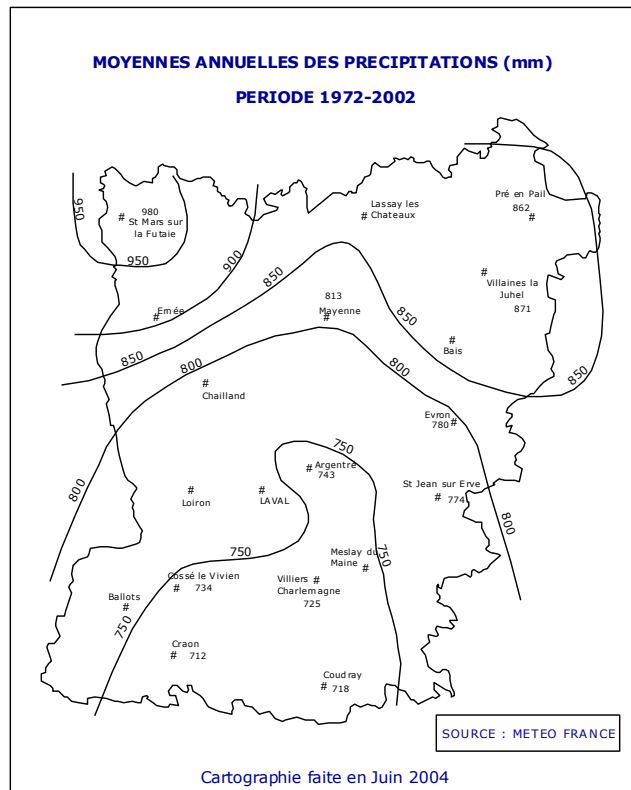
De façon globale sur le territoire de Meslay-Grez :

- les sols vraiment sains sont souvent de profondeur faible ou moyenne, donc avec une réserve en eau limitée
- les sols profonds (à bonne réserve en eau) sont souvent un peu hydromorphes
- l'hétérogénéité est importante, surtout dans les secteurs où les formations géologiques se succèdent à peu de distance (partie sud de Bouère et Grez en Bouère par exemple). De façon générale, l'agrandissement du parcellaire a souvent regroupé, dans une même parcelle, des sols très différents, qui, sur les anciens cadastres, correspondaient fréquemment à des parcelles différentes.

2.2- Pluviométrie :

Le territoire de Meslay-Grez est caractérisé par une pluviométrie moyenne de l'ordre de 750 mm/an (de 725 à 770 mm/an), correspondant aux valeurs basses du département.

Carte 1 : Précipitations sur le département (source Météo France, 1972-2002)



3- Le territoire de la Communauté de communes : une agriculture très présente

Les surfaces agricoles occupent plus de 78% du territoire de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez soit environ 33 000 hectares (données DDT, déclarations Pac 2012).

A titre de comparaison, au niveau du département, elles occupent environ 76% du territoire mayennais (données DDT, déclarations Pac 2012).

Ceci traduit l'importance de l'agriculture dans le territoire de Meslay-Grez.

3.1- Une agriculture présente partout mais de façon hétérogène :

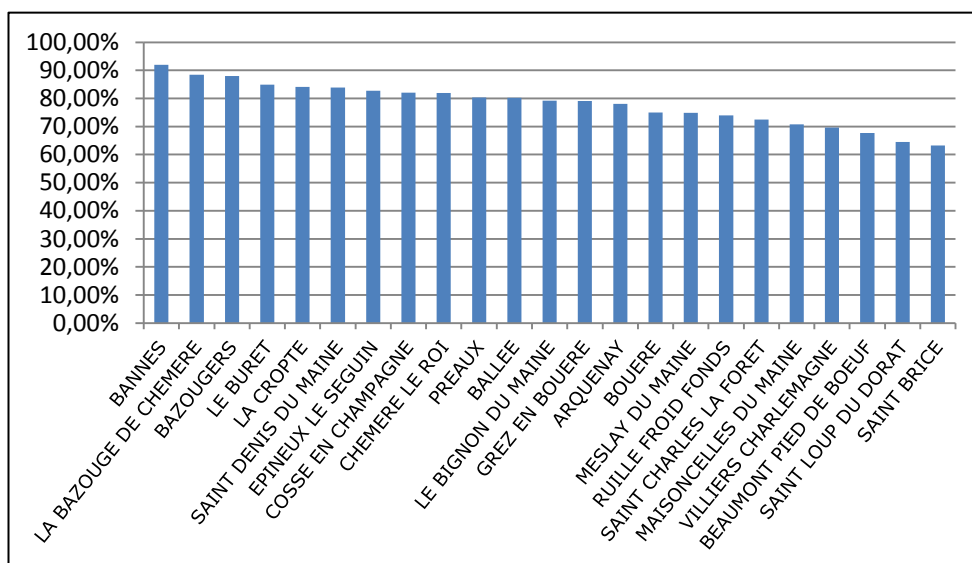
Même si l'activité agricole est très présente sur le territoire de la Communauté de communes, la part qui lui est dédiée n'est pas homogène sur toutes les communes.

En effet, 10 communes ont une proportion d'espaces agricoles déclarés à la PAC inférieure à la moyenne du territoire intercommunal (exemple des communes de St Brice, de St Loup du Dorat, de Beaumont Pied de Bœuf et de Villiers Charlemagne, pour lesquelles le ratio est inférieur à 70%). Pour ce qui est de la ville centre, Meslay du Maine, le ratio est proche de 75%.

Ces données, même si elles apportent quelques informations, sont à relativiser : en effet, la forêt de Bellebranche, sur la commune de St Brice, n'est pas comptabilisée dans les surfaces agricoles de la commune, tout comme le bois de Bergault localisé à Arquenay.

De même, les activités équine ou maraîchère ne sont pas toujours déclarées à la Pac et on peut obtenir un ratio plus faible sur une commune où l'activité équine est très présente.

Graphique 1 : Ratio de la SAU Pac 2012 sur la surface insee des communes



3.2- Evolution de l'utilisation de la Superficie Agricole Utile (SAU) :

Entre 2000 et 2011, d'après les données des déclarations PAC, on constate une évolution de l'utilisation de la surface agricole du territoire. En effet, sur ces 12 ans, c'est l'équivalent de 3,5% de SAU qui a été affecté à de nouvelles activités (soit environ 1150 hectares).

Dans les nouvelles utilisations, on peut citer notamment :

- l'installation d'éleveurs de chevaux qui n'effectue pas de déclaration PAC
- le boisement de parcelles
- la présence de quelques friches agricoles (le Bignon du Maine et Beaumont Pied de Bœuf)
- les carrières (Maisoncelles du Maine et Villiers Charlemagne)
- l'urbanisation (habitat et zones d'activités)
- le changement de destination d'anciens noyaux d'exploitations en habitat et parcelles de loisirs
- Parcelles de subsistance conservées par les retraités agricoles

Sur cette même période, la consommation de foncier pour l'urbanisation (habitat, équipements et zones d'activités) a été estimée à 110 hectares en 10 ans par le bureau d'étude SIAM.

De même, au moins 63 hectares ont été boisés sur la Communauté de Communes depuis 2000 (source DDT). Ce chiffre est une donnée basse car la DDT ne dispose que des boisements aidés, ayant obtenus un accord de la CDOA (Commission départementale d'Orientation Agricole).

Les demandes d'aides aux boisements ne concernent que les surfaces de 4 hectares minimum et d'un seul tenant. Ainsi, d'autres parcelles ont pu être boisées sans que la DDT en ait connaissance.

3.3- L'économie agricole du territoire

Il est important également de noter que l'activité agricole sur Meslay-Grez emploie 19% des actifs contre 9% au niveau du département et 3% en France (source INSEE).

De même, 10% de la valeur ajoutée créée sur le territoire de la Communauté de communes provient de l'agriculture (hors industries agro-alimentaires).

4- Les exploitations et les actifs agricoles

4.1- Un tissu agricole encore dense :

D'après les enquêtes de terrain menées en 2012 par la Chambre d'agriculture dans le cadre du diagnostic, 420 exploitations agricoles ont été recensées sur le territoire de la Communauté de communes, pour un nombre d'agriculteurs de 603 (chefs d'exploitation et associés).

Les chiffres issus du recensement agricole de 2010 donnent des informations assez proches à savoir 355 exploitations (moyennes et grandes) pour 560 agriculteurs.

4.2- Mais une tendance à la baisse :

Les exploitants agricoles sont moins nombreux en 2012 qu'en 2003. On est passé de 629 agriculteurs à 603, soit une baisse de 4% en 10 ans (source : enquêtes Chambre d'agriculture 2003 et 2012). D'après les recensements agricoles, la diminution entre 2000 et 2010 est de l'ordre de 6,5%.

Cette baisse peut apparaître relativement faible car celle-ci a été modérée par le changement de statut intervenu (conjointe d'exploitation devenant associée). Ceci est confirmé par l'analyse des recensements agricoles de 2000 et 2010, où il apparaît que les conjoints collaborateurs ont vu leur nombre baissé de 59%.

Si l'on prend en compte l'ensemble des actifs familiaux présents sur l'exploitation, la baisse sur cette période est globalement de 23%.

En ce qui concerne les exploitations agricoles, même si leur nombre est encore important, elles sont de moins en moins nombreuses sur le territoire.

En 2003, d'après le repérage, le nombre d'exploitations agricoles était de 474 contre 420 en 2012, soit une diminution de 11,4% en 10 ans.

D'après les données des recensements agricoles de 2000 et 2010, la diminution serait plutôt autour de 21,8%, pour les moyennes et grandes exploitations (exploitations professionnelles), contre une baisse de 24% à l'échelle du département.

D'après les évolutions présentées ci-dessus, on constate que le nombre d'exploitations agricoles diminue plus fortement que le nombre d'agriculteurs. Cela s'explique par le fait que les exploitations sont reprises par des agriculteurs qui s'installent dans un cadre sociétaire existant. On assiste donc à une baisse du nombre de sièges lors de regroupement d'exploitations mais pas forcément à une baisse du nombre d'agriculteurs dans la même proportion.

La diminution du nombre d'exploitations peut s'expliquer de deux façons :

- Soit les sièges d'exploitations sont repris par des jeunes agriculteurs au moment de leur installation mais ils se regroupent avec d'autres afin de créer des sociétés agricoles (type Gaec, EARL, SCEA...).
Lors de ces « fusions », il ne subsiste officiellement qu'un seul siège, celui du site principal (ou siège social), même s'il n'est pas rare qu'une activité agricole soit maintenue sur le site secondaire.
- Soit les anciens sièges ne peuvent être repris pour y maintenir une activité agricole (bâtiments vieillissants, inadaptés, transfert d'une production...). Seules les terres sont reprises. Les bâtiments perdent alors leur caractère agricole et sont transformés pour de l'habitation.

4.3- Surfaces des exploitations

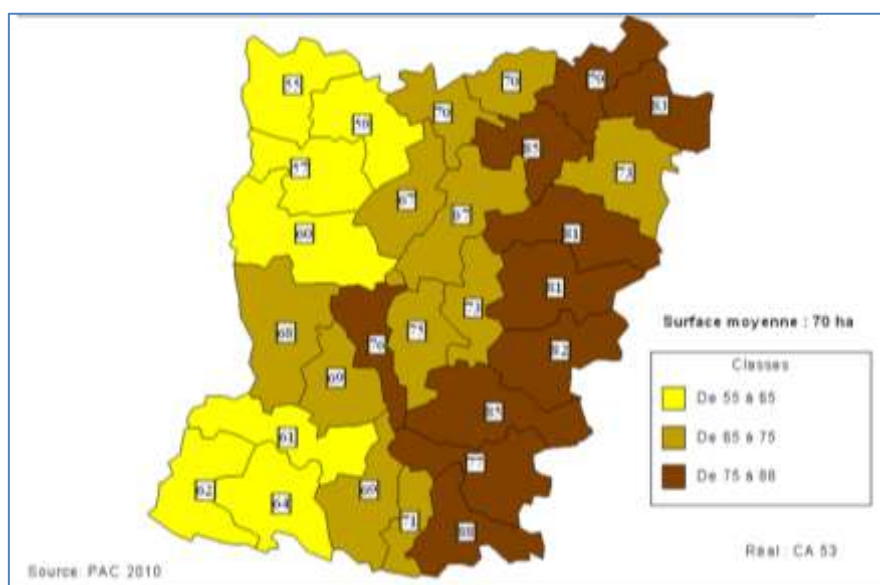
- Superficie moyenne par exploitation (données DDT, Pac 2011) :

La SAU moyenne des exploitations de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez est de 66 hectares (données DDT, Pac 2011), contre une SAU moyenne par exploitation de 52 hectares au niveau départemental.

Si on ne prend en compte que les exploitations de plus de 10 hectares (ce qui permet de faire abstraction des retraités agricoles, des cotisants de solidarité et des activités de loisirs), cette superficie moyenne passe à 82 hectares contre 72 ha pour la moyenne départementale.

Il semble donc que, globalement, les exploitations de la Communauté de Communes ont une dimension plus importante qu'au niveau départemental.

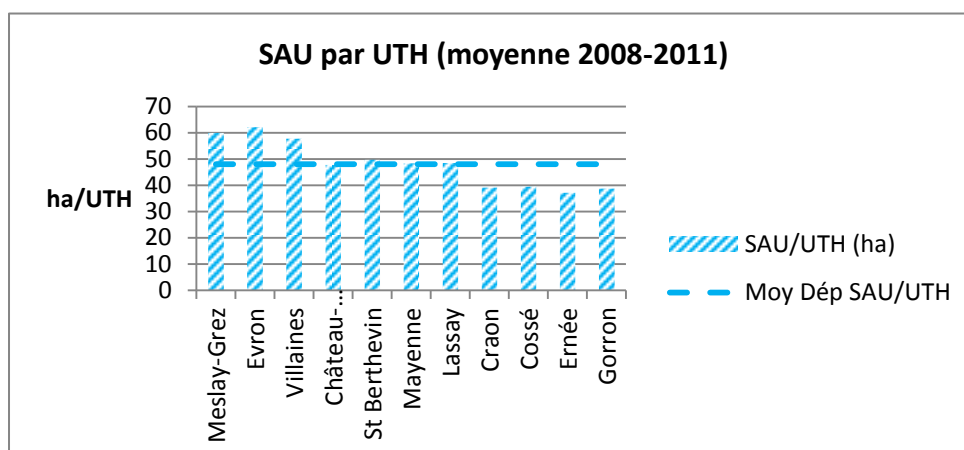
Carte 2 : Surface moyenne des exploitations de plus de 10 ha (PAC 2010)



- Surface moyenne par actifs

De la même manière, la surface moyenne exploitée par une unité de travail humain est de 60 ha par UTH sur Meslay-Grez contre 48 ha par UTH dans le département, soit 25% de plus (source CER, moyennes 2008-2011).

Graphique 2 : surface agricole utile par unité de travail humain (source CER, moyenne 2008-2011) :



- Parcellaire agricole

Le découpage du parcellaire agricole est intéressant à étudier parce que plus une exploitation aura un parcellaire groupé autour du siège avec des îlots de taille importante, plus le travail sera facilité pour l'agriculteur (moins de perte de temps pour les déplacements, moins de consommation en fuel, moindre coût du travail à façon...) et moins il y aura de circulation agricole sur les axes routiers.

Le morcellement du parcellaire est un point important à regarder vis-à-vis des charges sur les exploitations parce que chaque kilomètre parcouru consomme 0,7 litre de fuel. Les exploitations qui présentent un parcellaire groupé se situent globalement sur les communes pour lesquelles un remembrement a été opéré. L'aménagement foncier, qui est en cours sur certaines communes, en lien avec la ligne LGV, permettra une restructuration des exploitations agricoles.

Cependant, certaines exploitations qui cherchent à s'agrandir en reprenant du foncier, acceptent parfois de parcourir plusieurs kilomètres.

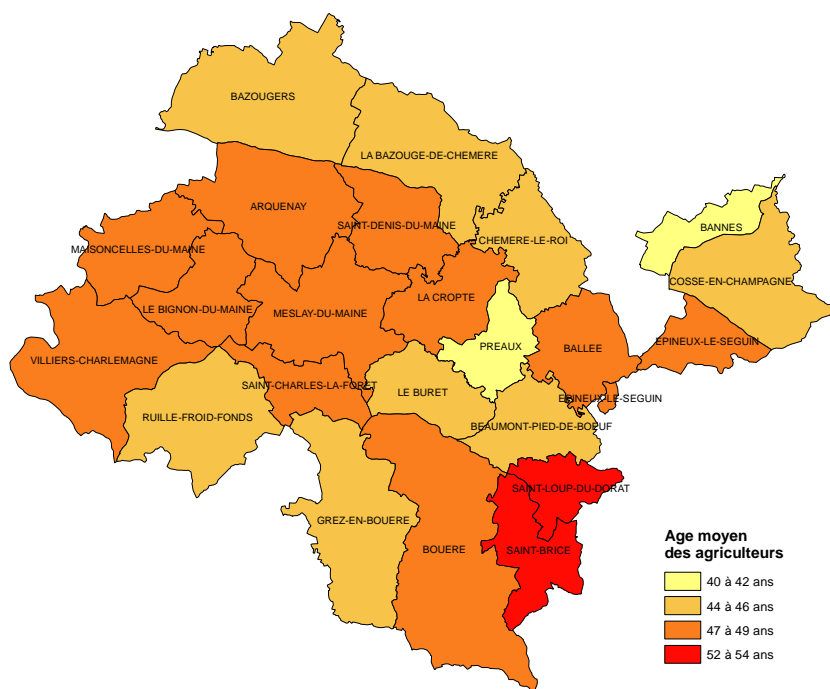
Une analyse du parcellaire des exploitations (taille des îlots, éloignement, morcellement...) pourra être effectuée ultérieurement, notamment lors du travail prévu en septembre 2013 avec des groupes d'agriculteurs, visant à élaborer des pistes d'actions pour le projet agricole local.

4.4- Age moyen :

Suite aux enquêtes de terrain, l'âge moyen des agriculteurs sur le territoire de la Communauté de communes est de 46,5 ans en 2012, ce qui est proche de l'âge moyen départemental.

La carte ci-dessous indique l'âge moyen des agriculteurs par commune, et on peut voir qu'il y a des disparités d'une commune à une autre. Cela s'explique en partie par les installations de jeunes agriculteurs, qui contribuent à faire baisser l'âge moyen.

Carte 3 : Age moyen des agriculteurs par commune (source CA 53, 2012)

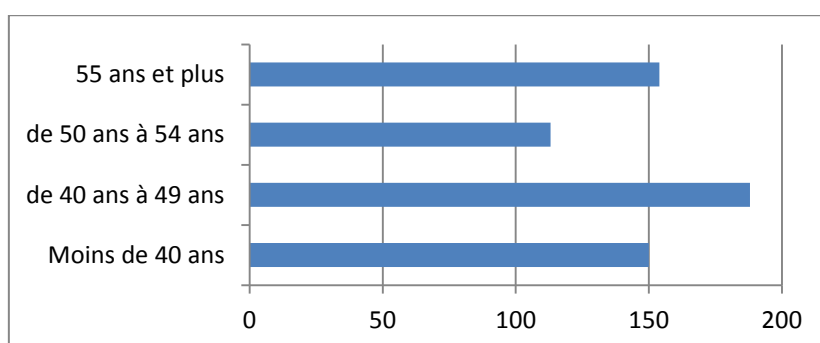


4.5- L'enjeu du renouvellement

En 2010, 22% des agriculteurs avaient plus de 55 ans sur le territoire de la Communauté de communes, contre 19% sur le département (source MSA 2010).

D'après les enquêtes de 2012, sur le territoire de la Communauté de communes, les agriculteurs âgés de 55 ans et plus représentent 25,5%.

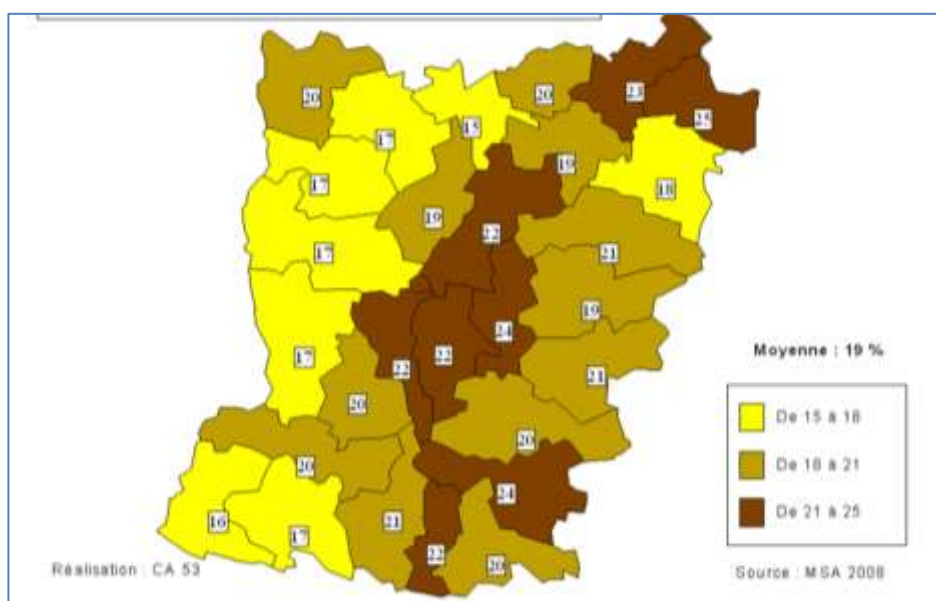
Graphique 3 : Répartition des agriculteurs du territoire selon les tranches d'âge (source CA 53, 2012)



Si on se base sur un âge de départ à la retraite de 62 ans, cela signifie qu'un agriculteur sur quatre partira à la retraite dans les 7 ans à venir.

Ce ratio, relativement important, pose les questions du renouvellement des actifs agricoles et du devenir des exploitations agricoles du territoire qui vont se libérer.

Carte 4 : Part des exploitants de plus de 55 ans en 2010



Lors de la transmission des exploitations agricoles, plusieurs orientations sont possibles :

- soit l'agriculteur qui cesse son activité est remplacé par un jeune agriculteur (installation)
- soit l'agriculteur n'est pas remplacé et les associés encore en activité continuent (uniquement dans le cas de sociétés)
- soit l'agriculteur n'est pas remplacé et les terres de l'exploitation sont reprises par des agriculteurs qui agrandissent leur propre exploitation.

D'après les enquêtes de terrain, il ressort que parmi les agriculteurs de 55 ans et plus, seuls 45% ont une succession "assurée" (installation, agrandissement ou continuation par associés). On peut considérer que c'est relativement peu, d'autant plus que les successions "non assurées" touchent principalement les exploitations individuelles. Pour les 55% restants, il s'agit d'agriculteurs qui n'ont pas encore réfléchi à l'avenir de leur exploitation.

Sur ces 45% de successions "assurées", près de la moitié donneront lieu à une installation (48%).

L'enjeu de la succession des exploitants agricoles est très important pour la dynamique agricole du territoire. En effet, une diminution de la main d'œuvre présente sur les exploitations, dont les structures s'accroissent, peut amener certains exploitants à supprimer des ateliers d'élevage au profit des cultures de vente, moins consommatrices de temps.

4.6- Les installations aidées et renouvellement :

Un agriculteur, lorsqu'il s'installe, peut faire le choix de demander les aides à l'installation.

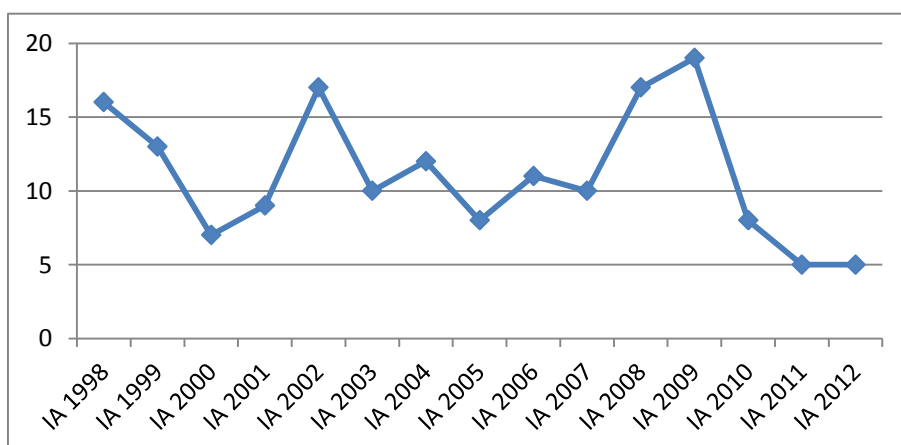
Les aides à l'installation sont ouvertes à tout agriculteur âgé de moins de 40 ans, ayant obtenu un diplôme de niveau IV, et ayant suivi une démarche particulière appelée « Plan de Professionnalisation Personnalisé ». L'exploitation sur laquelle il envisage de s'installer doit également permettre de dégager un revenu minimum.

Si ces conditions ne sont pas réunies, le jeune agriculteur ne peut pas prétendre aux aides.

Aussi, dans ce qui est présenté ci-dessous, nous ne traiterons que des installations aidées.

Entre 2000 et 2012, le nombre d'installations aidées s'élève à 138 sur les 23 communes, soit à peine 0,5 installation aidée par commune et par an.

Graphique 4 : Nombre d'installations aidées



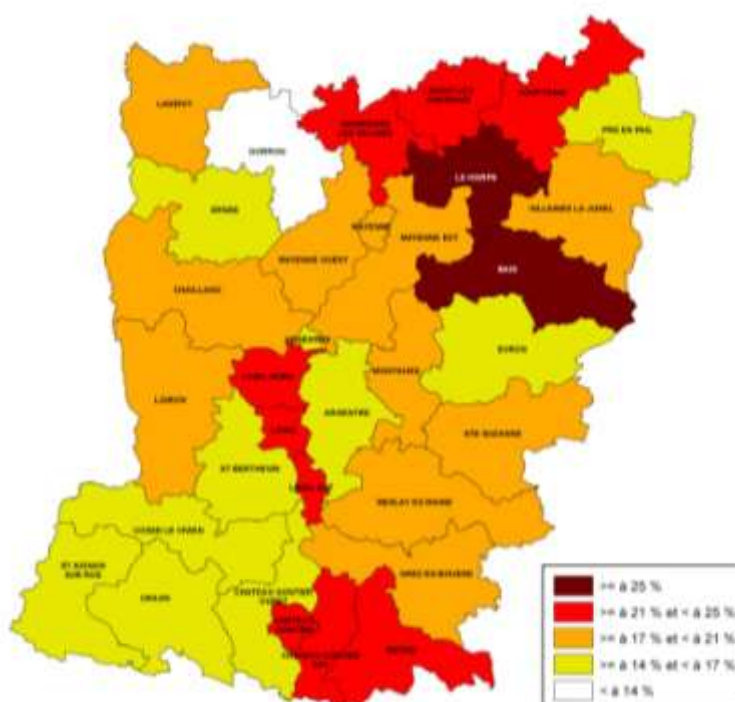
Depuis 2000, le nombre moyen d'installations aidées est de 10,5/an pour l'ensemble du territoire.

Après un pic en 2008 et 2009, lié à des départs à la retraite importants, le nombre d'installations aidées a chuté pour atteindre un niveau bas jamais atteint de 5 installations par an.

Sur les 138 installations aidées totales depuis 2000, 74% se sont concrétisées dans un cadre sociétaire (contre 76% à l'échelle du département).

Les dates officielles d'installation sont celles qui figurent sur les actes officiels rédigés au moment de la concrétisation de l'installation (KBis pour une société, baux ou actes d'achat pour une installation individuelle).

Carte 5 : Nombre d'installations aidées entre 2003 et 2012
pour 100 chefs d'exploitation (source CA53, 2012)



La carte n°5 permet de comparer la dynamique d'installation sur les différents cantons du département.

D'après le repérage de 2003, 230 agriculteurs étaient âgés de 50 ans et plus.

Depuis 2003, 105 agriculteurs se sont installés avec les aides sur le territoire de la Communauté de communes.

Si on compare les installations effectives avec les départs probables à la retraite des agriculteurs, on obtient un renouvellement des actifs agricoles de l'ordre de 46%, soit à peine un agriculteur sur deux.

Sur l'ensemble de la Mayenne, le taux moyen de renouvellement est de 42%. Le renouvellement sur le territoire de Meslay-Grez se situe dans la tendance observée sur le département.

Cependant, l'enjeu du renouvellement des actifs agricoles sur le territoire étudié reste d'actualité notamment au vu des données sur les agriculteurs de 55 ans et plus, du faible taux d'installations aidées et des successions qui ne semblent pas être suffisamment anticipées.

4.7- Une activité agricole qui se restructure :

- Une augmentation de la superficie moyenne des exploitations

La diminution du nombre d'exploitations et du nombre d'agriculteurs n'est pas synonyme de perte de vitesse de l'activité agricole. En effet, en parallèle à cette diminution, on observe une augmentation de la superficie moyenne des exploitations agricoles passant de 55 ha en 2000 à 66 ha en 2011 (données DDT, Pac). Cet agrandissement de structures vient du fait que des terres se trouvent libérées lors de départs en retraite et qu'elles sont reprises par d'autres agriculteurs, déjà en activité, qui cherchent à conforter leur structure par un agrandissement parcellaire.

Ainsi, la notion de reprise de sièges d'exploitations ne s'appréhende pas de la même façon que la reprise des terres agricoles ; en effet, un siège agricole peut ne pas être maintenu pour diverses raisons, cependant, cela ne signifie pas que les terres ne seront plus cultivées.

- Une activité agricole qui ne s'arrête pas aux limites administratives

Les terres agricoles de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez ne sont pas toutes exploitées par des agriculteurs ayant leur siège sur le territoire. En effet, des agriculteurs hors communauté de communes exploitent des terres sur Meslay-Grez (dont des Sarthois) et vice-versa.

- Evolution des formes juridiques

Entre 2003 et 2012, la part d'exploitations individuelles a diminué de 13% (source enquêtes Chambre d'agriculture).

Par contre, les exploitations sociétaires augmentent, notamment les EARL, tant en nombre qu'en proportion.

L'augmentation des EARL s'explique de plusieurs façons :

- les GAEC parents-enfants se transforment en EARL lorsque les parents partent à la retraite
- les exploitations individuelles se transforment en EARL lorsque les conjoints s'installent (en général, les sociétés entre époux optent pour un statut d'EARL).

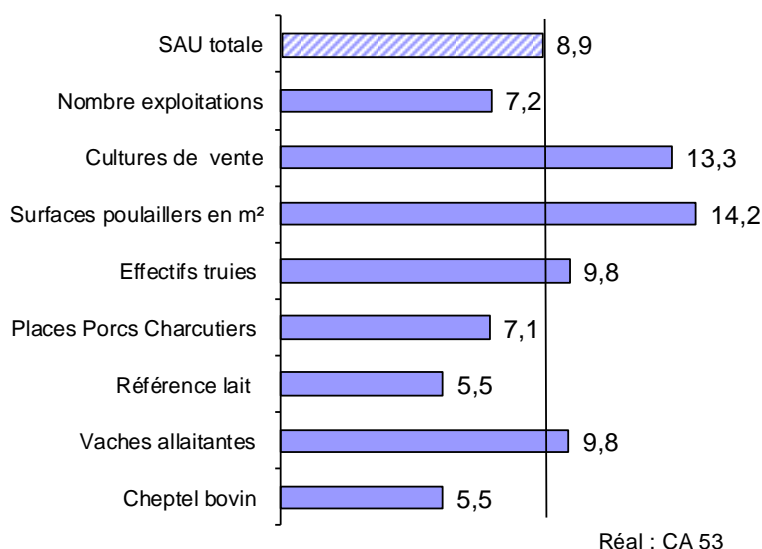
Tableau 1 : Evolution des formes juridiques

	2003		2012	
	Nbre	%	Nbre	%
Individuelles	320	67%	227	54%
GAEC	51	11%	51	12%
EARL et autres stés	103	22%	142	34%
TOTAL	474		420	

5- Une agriculture de polyculture élevage :

D'une manière générale, les cultures, les volailles, le porc et l'élevage allaitant sont les productions que l'on retrouve de façon plus importante sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez que sur le reste du département.

Graphique 5 : Importance des productions présentes sur Meslay-Grez par rapport au département (2010)



5.1- Une diminution des exploitations en lait et en viande :

L'approche qui est faite ci-dessous se base sur les enquêtes de terrain de 2012 et ne prend en compte que la production principale de chacune des exploitations agricoles.

En 2003, 46% des exploitations recensées avaient pour production principale la production laitière, 21,5%, la production de viande bovine, 14%, des cultures, le reste des exploitations se partageaient entre la production porcine, l'aviculture et productions diverses (dont activité équine).

Entre 2003 et 2012, on constate que le nombre d'exploitations avec du lait en production principale a baissé, atteignant 36% des exploitations totales. Le même phénomène touche les exploitations en vaches allaitantes ; elles ne représentent plus aujourd'hui que 19,5% des exploitations totales.

Tableau 2 : Part des productions principales en 2003 et 2012 (source CA53)

	2003	2012
Lait	46%	36%
Viande bovine	21,5%	19,5%
cultures	14%	14%
Autres dont chevaux	18,5%	30,5% dont 16% en chevaux

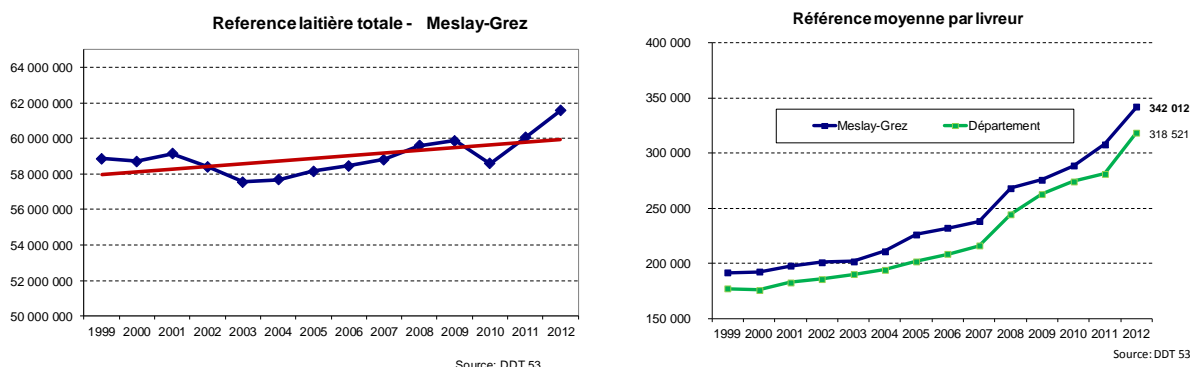
5.2- Des ateliers laitiers moins nombreux mais plus importants :

Le nombre d'exploitations agricoles ayant du lait en production principale diminue, cependant, la production laitière tend à se concentrer.

Le quota laitier moyen était de 244000 litres par exploitation en 2003, il est de 345000 litres en 2012.

Le quota total présent sur le territoire a augmenté entre 2003 et 2012, passant de 53,5 millions à 56,2 millions de litres de lait.

Graphiques 6 et 7 : Références laitières sur les cantons de Meslay-Grez



Les chiffres des graphiques ci-dessus correspondent aux cantons de Meslay et de Grez

Le territoire de Meslay-Grez a perdu des exploitations laitières entre 2003 et 2012 mais elles produisent plus de lait chacune. La référence totale du territoire augmente.

La répartition des exploitations laitières paraît relativement homogène sur le territoire.

5.3- Une diminution du cheptel bovin

D'après les données des recensements agricoles de 2000 et 2010, le nombre de vaches laitières et de vaches allaitantes diminue sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez, respectivement de 8,2% et 18%.

En ce qui concerne les vaches laitières, la diminution du nombre de têtes peut s'expliquer en partie par l'augmentation de la productivité par vaches. En effet, aujourd'hui il faut moins de vaches pour produire le même quota. Les éleveurs recherchent aussi à augmenter la productivité du travail.

L'autre explication est liée au fait que le nombre d'exploitations laitières sur le territoire a diminué.

Pour ce qui est des vaches allaitantes, la baisse est probablement liée à la diminution du nombre d'exploitations dans cette production.

De plus, dans le recensement agricole, sont prises en compte toutes les exploitations, même celles qui ne dégagent pas un minimum de revenu. Il est probable que beaucoup de ces petites exploitations aient arrêté leur activité d'élevage entre les 2 recensements, accentuant ainsi un peu plus la baisse du nombre de bovins.

5.4- De plus en plus d'exploitations équinés

L'activité équine s'est développée sur le territoire entre 2003 et 2012.

A ce jour, elles représentent 16% des exploitations du territoire (en ne prenant en compte que la production principale).

Les exploitations équinés sont surtout présentes sur les communes de Meslay du Maine, Grez en Bouère, la Bazouge de Chémeré, Villiers Charlemagne.

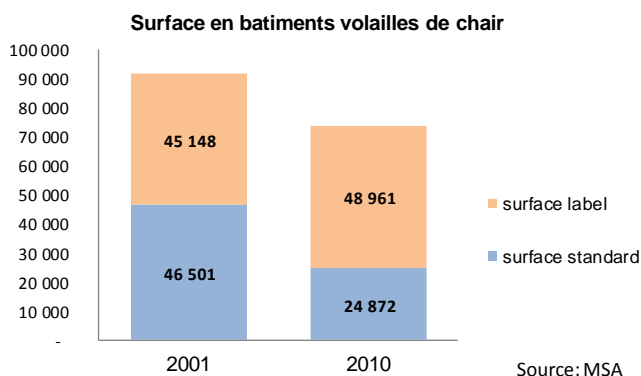
Le nombre d'équidés a augmenté de 10% entre 2000 et 2010 sur les 2 cantons.

5.5- Un développement de la production avicole

La production avicole est présente dans 81 exploitations (soit 20% des exploitations enquêtées en 2012).

D'après le graphique ci-dessous, la production avicole diminue sur le territoire. Cependant, ce sont les surfaces en bâtiments de volailles standard qui baisse. La production de volailles label, quant à elle, se développe (de 45000 m² à 49000 m²).

Graphique 8 : Surfaces des bâtiments volailles (en m2)



5.6- Occupation du sol :

D'après les recensements agricoles de 2000 et de 2010, il semblerait que la part de la surface consacrée aux fourrages (maïs ensilage et herbe) reste stable, soit 51% de la surface exploitée.

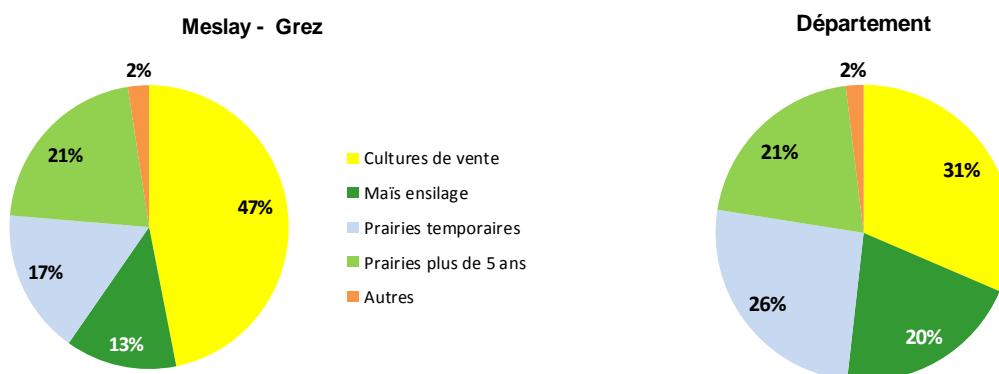
Les surfaces en cultures (céréales, oléagineux, protéagineux) augmentent légèrement entre 2000 et 2010, de 5%. Mais cette augmentation correspond à la part que représentaient les jachères dans la superficie totale du territoire en 2000, ce qui signifie que les jachères ont probablement été remplacées par des cultures.

Même si la surface occupée par les cultures a légèrement augmenté, les surfaces en fourrages (maïs ensilage, herbe...) se stabilisent. La progression des cultures vient essentiellement de l'arrêt des jachères.

Cependant, les surfaces toujours en herbe diminuent entre 2000 et 2010 au profit des cultures fourragères.

Ainsi, il apparaît que la diminution du cheptel bovin ne se traduise pas par une diminution de surface fourragère.

Graphique 9 : Comparaison de l'occupation du sol entre Meslay-Grez et le département (source PAC 2011)



D'après les 2 graphiques présentés ci-dessus, on voit que le territoire de Meslay-Grez présente une proportion de cultures supérieure à celle qui lui est consacrée à l'échelle du département (47% contre 31%). En contrepartie, la part de SAU Pac occupée par les surfaces fourragères (maïs ensilage et herbe) est moins importante qu'à l'échelle du département (51% contre 67%).

5.7- Un développement des circuits courts et de l'agriculture biologique :

Une trentaine d'agriculteurs ont développé une activité de circuits courts et/ou d'accueil à la ferme. Les exploitants qui ont développé ce mode de commercialisation sont majoritairement en fruits et légumes mais on trouve également d'autres productions très diversifiées (viande bovine, volailles, porcs, autruche, farine, miel...).

De plus, on compte une vingtaine d'exploitations certifiées "Agriculture Biologique" et quelques autres en cours de conversion.

5.8- Productions principales lors des installations

Il s'agit ici d'analyser la production principale des projets d'installation concrétisés entre 2000 et 2012 (source Chambre d'agriculture, service installation).

D'après les données obtenues, il ressort que la production laitière est moins souvent présente, en tant que production principale, sur le territoire du SCoT en comparaison à l'échelle départementale.

A l'inverse, les productions de viande bovine et cultures de vente sont plus fréquentes. Les autres productions principales comprennent notamment les installations liées à l'activité équine, à l'activité porcine, au maraîchage...

La production avicole est présente en général en production secondaire, c'est-à-dire en complément d'une autre activité (exple : lait et volailles). C'est pour cette raison qu'elle n'apparaît pas dans les statistiques présentés ici. Cependant, elle peut permettre une installation notamment dans un cadre sociétaire.

Tableau 3 : Productions principales des projets d'installation

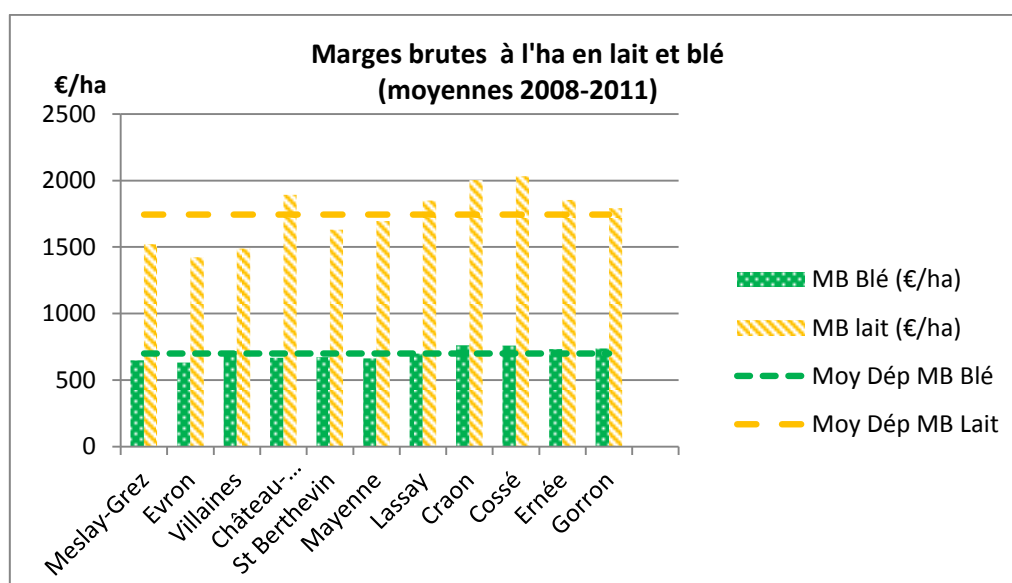
	SCoT Meslay-Grez	Département
Lait	62%	80%
Viande Bovine	14%	7%
Cultures de vente	5%	1,5%
Autres productions	19%	11,5%

5.9- Résultats technico-économiques :

Selon les références économiques du Centre d'Economie Rurale Mayenne-Sarthe (éditions 2009 à 2012), les systèmes de productions du territoire de Meslay-Grez présentent des marges brutes à l'hectare en blé et lait inférieures aux moyennes départementales (respectivement de 7% et 13 %).

Il en va d'ailleurs de même pour les autres secteurs de l'est du département (Evron, Villaines).

Graphique 10 : marges brutes à l'hectare en lait et blé par secteur
(source CER, moyennes 2008-2011)



La marge brute en lait pour 1000 litres est inférieure à la moyenne départementale, mais avec une différence moindre (-4 %).

Graphique 11 : marge brute lait en euros pour 1000 litres par secteur
(source CER, moyennes 2008-2011) :

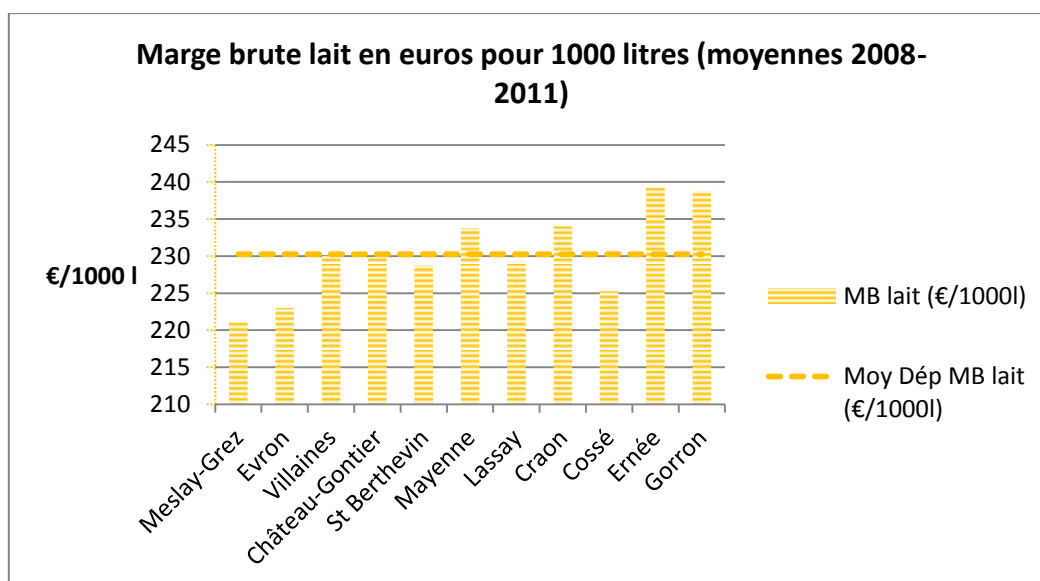


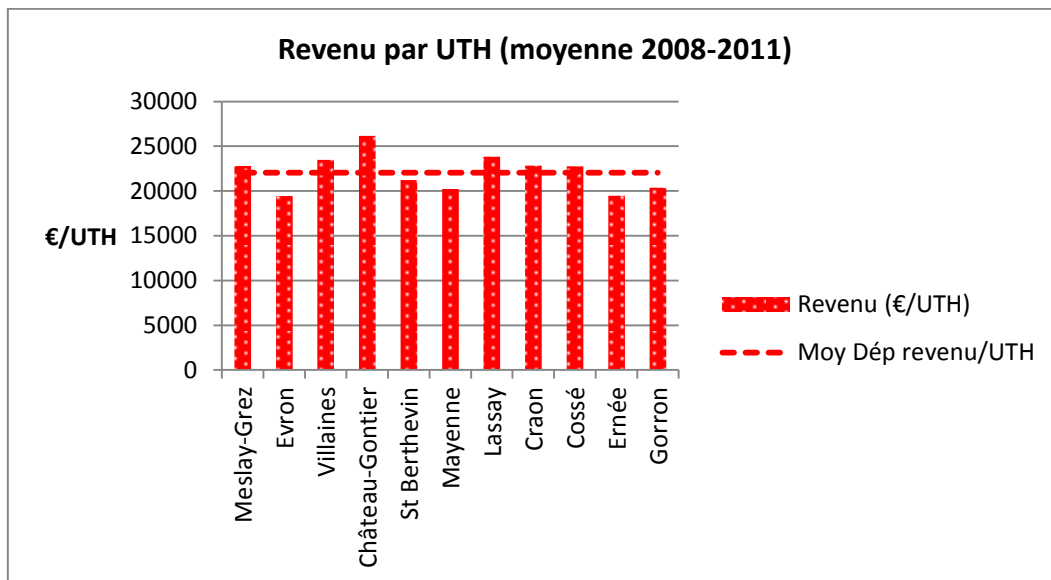
Tableau 4 : Comparaison des marges brutes en blé et en lait, des surfaces et des revenus par unité de travail humain (source CER, moyenne 2008-2011)

Moyennes 2008-2011	Meslay-Grez	Moy Dép.	Valeur Meslay-Grez par rapport à moy. dép ^{ale} .
MB Blé (€/ha)	650	700	-7%
MB lait (€/ha)	1522	1745	-13%
MB lait (€/1000 l)	221	230	-4%
SAU/UTH (ha)	60	48	25%
Revenu (€/UTH)	22808	22055	3%

Ces données reflètent des conditions pédo-climatiques moins favorables dans le territoire d'études que dans d'autres secteurs du département.

Pour les systèmes de polyculture-élevage classique (or maraîchage, activité équine...), les références du CER n'indiquent pas les marges brutes pour la viande bovine ou les viandes blanches dont les ateliers avicoles label, qui sont relativement bien développés dans la communauté de communes de Meslay-Grez.

Graphique 12 : Revenu par unité de travail humain par secteur
(source CER, moyenne 2008-2011)



Cependant, au regard de ces données, il apparaît que les systèmes de production du territoire de Meslay-Grez compensent des marges brutes à l'hectare plus faibles en cultures de vente et en lait par une forte augmentation de surface par UTH (et éventuellement un autre atelier d'élevage), pour parvenir à un revenu par UTH égal ou supérieur à la moyenne départementale.

Ainsi, avec des conditions pédo-climatiques relativement moins favorables mais des systèmes d'exploitation différents (polyculture-élevage sur grandes surfaces, viande blanche dont élevage avicole label...), les exploitations du territoire de Meslay-Grez parviennent à dégager des revenus similaires ou légèrement supérieurs (3%) à ceux du reste du département.

CONCLUSION :

L'analyse des données existantes fait apparaître une agriculture dynamique et bien présente sur le territoire, qui a su s'adapter aux conditions pédo-climatiques locales et appuyer sur un réseau d'entreprises agro-alimentaires implantées sur le secteur.

L'évolution des systèmes de production tend vers une restructuration des exploitations, une concentration de l'élevage laitier, le développement de l'élevage de volailles label ainsi que celui de l'activité équine.

Cependant, la taille grandissante des exploitations pose la question de leur transmission et de l'évolution des productions. Le renouvellement des actifs agricoles représente ainsi un des enjeux forts de l'agriculture locale.

6- Expression des groupes locaux d'agriculteurs

Les réunions avec les agriculteurs se sont déroulées en mars. L'objectif était d'avoir un échange avec eux suite aux premiers résultats du diagnostic et de pouvoir valider les conclusions obtenues. Les agriculteurs ont également pu s'exprimer sur les enjeux agricoles du territoire, à travers ce qu'ils vivent dans le cadre de l'exercice de leur métier. Ils ont aussi proposé quelques pistes de travail visant à maintenir une agriculture dynamique sur le territoire.

	Forces / Opportunités :	Faiblesses / Menaces :
Activité agricole :	<ul style="list-style-type: none"> • Poids de l'agriculture sur le territoire (19% des actifs, 10% de la valeur ajoutée créée sur le territoire...) • Des exploitations encore très présentes • Un nombre d'agriculteurs qui a peu diminué • Des exploitations agricoles bien structurées (82 hectares en moyenne) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une population agricole qui vieillit (beaucoup de départs d'ici 7 ans) • Des successions qui ne sont pas toujours anticipées • Risque que les agriculteurs n'investissent plus en attendant la retraite
	<p>Enjeux :</p> <p>→ Maintien de la dynamique agricole du territoire : réflexions sur les successions des exploitants agricoles</p> <p>→ Equilibre à trouver entre investissements (nécessaires pour maintenir des outils modernes) et des montants de reprise pour des installations acceptables</p>	
Lait :	<ul style="list-style-type: none"> • Une production laitière importante sur le territoire qui fait travailler tout un réseau d'entreprises (IAA très présentes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une diminution d'exploitations laitières • un renouvellement des actifs inquiétant • des contraintes importantes qui ne sont pas rémunérées à leur juste valeur et qui peuvent désintéresser certains jeunes • Un coût de production élevé qui risque de décourager les producteurs laitiers • Une pluviométrie très aléatoire, la question de la consolidation de l'approvisionnement en fourrages • Des animaux un peu moins longtemps à l'herbe par rapport à d'autres territoires du département
	<p>Enjeux :</p> <p>→ Maintien de la production laitière sur le territoire : contraintes importantes qui ne sont pas rémunérées en conséquence, des prix plus attractifs pour les céréales qui encouragent les agriculteurs à arrêter le</p>	

	<p>lait et développer les cultures de vente → Consolidation de l'approvisionnement en fourrage → Problématique de la main d'œuvre : lors d'un départ à la retraite, est-ce que le remplacement est assuré par un nouvel associé, un salarié ? Cela pose la question de l'arrêt de l'activité laitière.</p>	
Quota laitier :	<ul style="list-style-type: none"> • La fin des quotas : est-ce une opportunité pour les agriculteurs de produire plus ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Des investissements à réaliser
	<p>Enjeux :</p> <p>→ Pour produire plus, il faudra que les exploitants investissent (agrandissement des bâtiments pour accueillir plus de vaches). → Est-ce que les plans d'épandage des agriculteurs permettront d'absorber le surplus de production ?</p>	
Volailles label :	<ul style="list-style-type: none"> • une production label qui se développe et qui a permis des installations • Une production en complément mais qui assure une viabilité des exploitations 	
	<p>Enjeux :</p> <p>→ Renouvellement des bâtiments vieillissants</p>	
Elevages équins :	<ul style="list-style-type: none"> • Une présence de professionnels équins (élevage, entraînement...) • Une activité qui s'est développée surtout depuis une 15^{aine} d'années • des exploitations qui n'ont pas besoin de beaucoup d'hectares et qui valorisent des parcelles de moins bonne qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Une légère tendance à la surenchère sur le foncier
	<p>Enjeux :</p> <p>→ Partage équitable du foncier entre les productions agricoles du territoire → Réputation du territoire de par sa spécificité équine → Des emplois créés par le milieu équin → Meilleure connaissance entre filières</p>	
Vente directe :	<ul style="list-style-type: none"> • Un mode de commercialisation plus développé que sur d'autres secteurs du département 	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction de produits locaux dans la restauration collective encore peu développée et organisée

	<p>Enjeux :</p> <p>→ Des actions à développer avec les collectivités → Recréer un lien entre consommateurs et producteurs</p>	
Renouvellement :	<ul style="list-style-type: none"> • Des exploitations agricoles encore très présentes • Des outils modernes et viables • Un métier qui attire toujours : des candidats à l'installation 	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup d'agriculteurs qui vont arrêter leur activité (retraite) • Des successions qui n'ont pas encore été étudiées • Des exploitations agricoles parfois importantes (foncier et/ou bâtiments) qui peuvent engendrer des coûts de reprise élevés
	<p>Enjeux :</p> <p>→ Des transmissions d'exploitations à préparer, à anticiper suffisamment tôt pour permettre des installations</p> <p>→ Maintenir des exploitations modernes et viables tout en permettant à des jeunes agriculteurs de faire face aux montants de reprise élevés</p>	
Foncier :	<ul style="list-style-type: none"> • De grandes exploitations agricoles qui permettent de dégager des revenus intéressants 	<ul style="list-style-type: none"> • Une pression foncière liée : <ul style="list-style-type: none"> - à l'agrandissement des exploitations - à la réglementation sur l'épandage
	<p>Enjeux :</p> <p>→ Maintien de la surface agricole</p>	
Conflits d'usage sur les terres agricoles :		<ul style="list-style-type: none"> • Quelques exploitations à proximité des bourgs. Développement urbain à prévoir en conséquence.
	<p>Enjeux :</p> <p>→ un développement urbain qui prenne en compte les exploitations agricoles situées à proximité des projets (carrières, contournement, urbanisation)</p> <p>→ Préserver le potentiel agricole du territoire (attention à la localisation des projets)</p>	
Emploi :	<ul style="list-style-type: none"> • Des actifs agricoles qui représentent 19% des actifs totaux • Un secteur sur lequel les IAA sont très présentes (emplois) 	<ul style="list-style-type: none"> • Incertitude vis-à-vis du maintien de l'élevage sur le territoire

	<p>Enjeux :</p> <p>→ Préserver l'élevage sur le territoire pour maintenir les IAA existantes ainsi que les emplois induits</p>	
<p>Déplacements, circulation agricole :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un parcellaire agricole relativement bien structuré qui ne génère pas des déplacements agricoles trop longs 	<ul style="list-style-type: none"> • Un parcellaire agricole qui est, sur certaines communes, très découpé et qui génère des déplacements • De plus en plus d'agriculteurs qui viennent de loin : des déplacements importants
	<p>Enjeux :</p> <p>→ Restructurer le parcellaire agricole par des échanges amiables par exple</p>	

GLOSSAIRE

- DDT : Direction Départementale des Territoires
- EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
- GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
- MSA : Mutualité Sociale Agricole
- PAC : Politique Agricole Commune
- RA : Recensement agricole (ou RGA : Recensement Général Agricole)
- SAU : Surface Agricole Utile
- SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole
- CER : Centre d'Economie Rurale
- CA : Chambre d'agriculture
- UTH : Unité de Travail Humain
- ADASEA : Association Départementale d'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles